



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 juillet 2025 – Délibération n°092

**Convocation envoyée,
affichée le : 18/07/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 17
Pouvoirs : 4
Votants : 21
Absents : 7

Résultats :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 29/07/2025**

**Objet : ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE
PARCELLE F653 LIEU DIT LE PRE CLAUX**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – FOS Mariana - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry – CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - FABRE Emilie - JARROUSSE Caroline (pouvoir à MAJOREL Aurélien) - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'Enedis va effectuer des travaux, sur la parcelle F653 située au lieu-dit Le Pré Claux, consistant à alimenter ou reprendre une des installations photovoltaïques :

- Pose de coffret avec mise à la terre
- Pose des câbles associés (longueur environ 20ml)
- Pose d'une remontée aero-souterraine sur poteau existant

Pour qu'Enedis puisse effectuer les travaux concernés, le conseil municipal doit adopter la convention de servitude associée.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu la convention de servitude CS06 jointe et les plans associés ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la servitude sur la parcelle F653 du lieu-dit Le Pré Claux ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture